



No de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de la Paroisse de Ragueneau tenue à la salle municipale de Ragueneau le lundi 9 mars 2015 à 19 h 30 à laquelle sont présents;

Monsieur Gilbert Dupont
Monsieur Sylvain Junior Larocque
Madame Huguette Tremblay

Monsieur Romain Bergeron

Sont absents : Monsieur Jérémie Gagnon

Monsieur Neil Brien

Sous la présidence du maire, monsieur Joseph Imbeault.

2015/03-01

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est ouverte à 19 h 30 par le maire, monsieur Joseph Imbeault, qui en est le président.

Marie-France Imbeault, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, fait fonction de secrétaire de la réunion.

2015/03-02

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La secrétaire fait lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par la conseillère madame Huguette Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que lu. Avec le consentement unanime des membres du conseil, l'item «Affaires nouvelles» demeure ouvert.

2015/03-03

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par le conseiller monsieur Gilbert Dupont et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de l'assemblée tenue le 9 février 2015 soit accepté.

2015/03-04

LECTURE ET DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est déposée au conseil municipal.

2015/03-05

PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Il est proposé par le conseiller monsieur Romain Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers que l'état des revenus et des dépenses au 28 février 2015 (revenus : 154 856 \$, charges : 293 209 \$, conciliation à des fins fiscales : - 151 \$, déficit : 138 505 \$) soit accepté.

2015/03-06

PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller monsieur Gilbert Dupont et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes à payer au 28 février 2015 au montant de 315 051,92 \$ soient acceptés et payés.

2015/03-07

RAPPORT MENSUEL DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL ET EN BÂTIMENT

Il est proposé par la conseillère madame Huguette Tremblay résolu à l'unanimité des conseillers que le rapport du mois de février 2015 présenté par l'inspecteur municipal et en bâtiment, monsieur André Gagnon, soit accepté comme dépôt.



No de résolution
ou annotation

RAPPORT MENSUEL DU CHEF DE CASERNE

Il est proposé par le conseiller monsieur Romain Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers que le rapport du mois de février 2015 présenté par le chef de caserne, monsieur Yvan Imbeault, soit accepté comme dépôt.

2015/03-09

PROCÈS-VERBAUX – COMITÉS

Il est proposé par le conseiller monsieur Gilbert Dupont et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal suivant soit accepté comme dépôt;

Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

23-02-2015

2015/03-10

DÉROGATION MINEURE # 2014-09

(Marc Tremblay - 77, route 138)

NOTE : UNE PARTIE DE LA DEMANDE CONSISTANT À RÉGULARISER LES MARGES LATÉRALES DU BÂTIMENT ACCESSOIRE NE PEUT ÊTRE CONSIDÉRÉE PUISQU'AUCUN PERMIS DE CONSTRUCTION N'A ÉTÉ ÉMIS SUR CE BÂTIMENT.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure afin de permettre que le bâtiment principal soit à 1,86 mètre de la ligne latérale côté est.

Considérant que la résidence est construite dans la zone H-121. Dans cette zone la grille des usages et des normes stipule que la distance prescrite à la marge latérale est de 2 mètres;

Considérant qu'un permis #89-12 a été émis pour l'installation de la résidence le 20 avril 1989;

Considérant l'avis public donné le 23 février 2014;

Considérant que les travaux ont été fait de bonne foi et ont fait l'objet d'un permis de construction;

Considérant que la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

Considérant l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

Considérant qu'aucune question n'est soulevée relativement à cette demande;

Par conséquent, il est proposé par le conseiller monsieur Sylvain Junior Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers que la demande de dérogation mineure no 2014-09 soit acceptée.

2015/03-11

DEMANDE D'EXCLUSION EN ZONE AGRICOLE

Considérant que l'exclusion de terrains situés en zone agricole n'est pas permis sauf dans le cas d'autorisation de la part de la CPTAQ;

Considérant que la demande d'exclusion est de petite superficie et qu'elle répondra à un besoin réel d'une entreprise locale, présente depuis longtemps sur le territoire de la municipalité, d'exploiter son commerce sans nuire à la qualité de vie du voisinage;

Considérant que la municipalité désire favoriser le développement local en facilitant la mise en place de structures conformes à sa réglementation;



No de résolution
ou annotation

Considérant que la demande d'exclusion est de petite superficie et qu'elle répondra à un besoin réel d'une entreprise locale, présente depuis longtemps sur le territoire de la municipalité, d'exploiter son commerce sans nuire à la qualité de vie du voisinage;

Considérant que la municipalité désire favoriser le développement local en facilitant la mise en place de structures conformes à sa réglementation;

Considérant qu'une demande a été présentée relativement à une exclusion de la zone agricole d'une partie du lot 37-2P rang 1 – Canton Ragueneau;

Considérant que le lot 37-2P rang 2 – Canton Ragueneau possède une superficie à vocation agricole de 25,998 hectares et que la superficie visée par la demande d'exclusion représente 0,137 hectares;

Par conséquent, il est proposé par le conseiller monsieur Romain Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Ragueneau recommande et donne son appui à la demande d'exclusion de la zone agricole d'une superficie de 1 372.50 mètres carrés (0,137 hectares) sur le lot 37-2P du rang 1, terrain situé en zone agricole.

2015/03-12

ENTENTE INTERMUNICIPALE – SERVICE INCENDIE

Il est proposé par le conseiller monsieur Sylvain Junior Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers que l'entente intermunicipale sur l'établissement d'un plan d'entraide contre les incendies à intervenir entre les municipalités de Ragueneau, Chute-aux-Outardes, Pointe-Lebel et Pointe-aux-Outardes soit acceptée.

Il est également résolu que le maire, monsieur Joseph Imbeault, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie-France Imbeault, soient autorisés à signer la dite entente pour et au nom de la municipalité de Ragueneau.

2015/03-13

VENTE D'IMMEUBLES POUR NON PAIEMENT DE TAXES

Il est proposé par la conseillère madame Huguette Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers;

1.- d'approuver l'état préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière en date du 9 mars 2015 et soumis au conseil municipal en regard des personnes endettées pour taxes municipales, pour les années 2015 et antérieures, envers la municipalité de la Paroisse de Ragueneau le tout en conformité avec l'article 1022 du Code Municipal;

2.- d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à l'article 1023 du Code Municipal, à transmettre au bureau de la MRC de Manicouagan l'état ci-après des immeubles qui devront être vendus pour non-paiement des taxes municipales à moins que le paiement ne soit parvenu à nos bureaux avant le 18 mars 2015 à 12 h 00.

NOM / MATRICULE	Référence					Sous-total			Grand-Total
		2013	2014	2015	Int. / Pén.	Mun	CSE	MRC	
Gendron, Léonard 96040-3239-06-4355	35-P Rang 2		52.29	55.8\$	6.17	114.27	9.31	0.00	123.58 \$
Her, Xavier 96040-3840-51-2858	14-20 Rang 1	1 226.27	1 231.97	1 298.18	351.53	4 107.95	1 060.98	0.00	5 168.93 \$
Légaré, Jean-Paul 96040-3841-80-5520	11-158 Rang 1		1.63	1.74	0.20	3.57	0.00	0.00	3.57 \$
TOTAL;		1 226.27	1 285.89	1 355.73	357.90	4 225.79	0.00	0.00	5 296.08 \$

2015/03-14

AVIS DE MOTION

a) Règlement 2015-02

Le conseiller monsieur Gilbert Dupont donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance ultérieure de ce conseil un règlement portant le numéro 2015-02 – Plan d'urbanisme abrogeant le règlement 90-161 et tout autre règlement portant sur le même objet en vue de le remplacer.



No de résolution
ou annotation

b) Règlement 2015-03

Le conseiller monsieur Gilbert Dupont donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance ultérieure de ce conseil un règlement portant le numéro 2015-03 – Zonage abrogeant le règlement 90-166 et tout autre règlement portant sur le même objet en vue de le remplacer.

c) Règlement 2015-04

Le conseiller monsieur Gilbert Dupont donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance ultérieure de ce conseil un règlement portant le numéro 2015-04 - Construction abrogeant le règlement 90-164 et tout autre règlement portant sur le même objet en vue de le remplacer.

d) Règlement 2015-05

Le conseiller monsieur Gilbert Dupont donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance ultérieure de ce conseil un règlement portant le numéro 2015-05 - Lotissement abrogeant le règlement 90-165 et tout autre règlement portant sur le même objet en vue de le remplacer.

e) Règlement 2015-06

Le conseiller monsieur Gilbert Dupont donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance ultérieure de ce conseil un règlement portant le numéro 2015-06 – Permis et certificats abrogeant le règlement 90-163 et tout autre règlement portant sur le même objet en vue de le remplacer.

f) Règlement 2015-07

Le conseiller monsieur Gilbert Dupont donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance ultérieure de ce conseil un règlement portant le numéro 2015-07 – Dérogations mineures abrogeant le règlement 86-139 et tout autre règlement portant sur le même objet en vue de le remplacer.

2015/03-15

AUTORISATION SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE CHAPITOU

Attendu que l'entente avec le Refuge animal Le Chapitou est venue à échéance et que le conseil municipal désire procéder à son renouvellement pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015;

Par conséquent, il est proposé par le conseiller monsieur Gilbert Dupont et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie-France Imbeault, à signer le protocole d'entente à intervenir entre le Refuge animal Le Chapitou inc. et la municipalité de la Paroisse de Ragueneau.

2015/03-16

ACHAT BORNES-FONTAINES / AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'achat de deux bornes-fontaines;

Il est proposé par la conseillère madame Huguette Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat de deux bornes-fontaines pour un montant approximatif de 4 000 \$ plus taxes et que cette dépense soit financée à même le surplus accumulé non affecté.

2015/03-17

SOUPER BÉNÉFICE – PARC NATURE DE POINTE-AUX-OUTARDES

Il est proposé par le conseiller monsieur Gilbert Dupont et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer le souper bénéfice annuel, événement de financement au profit du Parc Nature de Pointe-aux-Outardes, en allouant un montant de 185 \$ pour l'achat de deux (2) billets.



No de résolution
ou annotation

2015/03-19

DEMANDE DE DON

a) Association Marie-Reine

Considérant que l'Association Marie-Reine offre un service aux familles de la municipalité lors de décès par la préparation d'un repas et ce, gratuitement;

Considérant que ce service cadre bien dans les objectifs de notre politique familiale municipale;

Par conséquent, il est proposé par la conseillère madame Huguette Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers qu'un don au montant de 300 \$ soit alloué à l'Association Marie-Reine de Ragueneau comme contribution à ce service offert aux résidents de la municipalité pour l'année 2015.

b) Polyvalente des Baies

Il est proposé par la conseillère madame Huguette Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers qu'un don au montant de 200 \$ soit alloué comme contribution au Gala Méritas 2015 de la Polyvalente des Baies.

c) Relais pour la vie

Il est proposé par le conseiller monsieur Romain Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers qu'un don au montant de 100 \$ soit alloué à l'équipe de la Caisse populaire de Ragueneau comme participation à l'activité «Relais pour la vie 2015».

OFFRE D'ACHAT - TERRAIN

Considérant l'offre reçue relativement à l'achat du terrain sis au 867, route 138, propriété de la municipalité (référence; lots 49-B-1-1, 49B-4-1 et 74 du rang 1);

Considérant que la municipalité de Ragueneau est d'avis de se départir dudit terrain pour une somme supérieure à celle proposée ;

Par conséquent, il est proposé par le conseiller monsieur Romain Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers d'aviser le demandeur que la municipalité consent à se départir de ces lots pour une somme de 5 700 \$ plus les taxes applicables s'il y a lieu. Il est entendu que les frais d'arpentage et les frais notariés sont à la charge de l'acheteur;

Il est également résolu d'autoriser le maire, monsieur Joseph Imbeault, et la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Marie-France Imbeault, à signer tous les documents relatifs à cette transaction.

2015/03-20

SOUSSION - HORTICULTURE

Considérant que la municipalité a procédé à une demande de soumission au Centre Jardin Trudel inc. pour la fourniture de fleurs, d'engrais et d'autres matériaux pour la saison 2015;

Par conséquent, il est proposé par la conseillère madame Huguette Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que la soumission de l'entreprise «Centre Jardin Trudel inc.» au montant de 4 267,50 \$ (taxes incluses) soit acceptée.

2015/03-21

DEMANDE D'ACCÈS – ARCHIPEL DES ÎLES DE RAGUENEAU

Considérant les demandes formulées par le Cégep de Baie-Comeau et par la Société Duvetnor ltée relativement à l'accès sur les îles de Ragueneau;

Il est proposé par le conseiller monsieur Gilbert Dupont et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur Dominic Francoeur, professeur et chercheur au département de T.A.C.H. du Cégep de Baie-Comeau, et ses étudiants à réaliser les inventaires sur les îles de Ragueneau en début juin 2015 (les conditions météo dicteront la journée de l'investigation) et d'autoriser également la cueillette du duvet par la Société Duvetnor ltée (selon le protocole habituellement prévu).



No de résolution
ou annotation

2015/03-22

Il est également résolu que le Cégep de Baie-Comeau et la Société Duvetnor ltée s'engagent à respecter le Code d'éthique prévu pour accéder aux îles de Ragueneau.

AFFAIRES NOUVELLES

a) DÉPÔT DE LA LISTE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie-France Imbeault, dépose au conseil municipal la liste des employés municipaux pour l'année 2015. Copie de cette liste est jointe en annexe au livre des minutes.

b) PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT EN LOISIR

Considérant que la municipalité juge opportun de reproduire l'expérience d'un projet d'accompagnement d'un jeune vivant avec des troubles envahissants du développement et ce, dans le cadre de la bande estivale;

Considérant que l'URLS Côte-Nord offre un programme d'aide financière pour ce genre de projet;

Par conséquent, il est proposé par la conseillère madame Huguette Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie-France Imbeault, à présenter une demande d'aide financière auprès de l'Unité régionale des loisirs et des sports Côte-Nord dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir pour personnes handicapées.

Il est également résolu que la municipalité consent à couvrir tout déficit relativement à ce projet

c) OFFRE D'EMPLOI – COMMIS COMPTABLE

Considérant qu'il devient nécessaire de procéder à un appel d'offre pour un poste temporaire de « commis comptable » suite au départ de la secrétaire-comptable;

Il est proposé par la conseillère madame Huguette Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie-France Imbeault, à procéder à un appel d'offre et à l'embauche de personnel au poste temporaire de commis-comptable. Cet appel d'offre devra paraître dans le journal *Le Manic*, sur le site internet ainsi que la page Facebook de la municipalité de Ragueneau.

2015/03-23

FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES

Il est proposé par le conseiller monsieur Sylvain Junior Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers que l'item « Affaires nouvelles » soit fermé.

2015/03-24

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les citoyens à la période de questions.

2015/03-25

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par la conseillère madame Huguette Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20 h 25.

Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Maire

Je, Joseph Imbeault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.